

**Ministry of Education**  
Financial Accountability &  
Data Analysis Branch  
900 Bay Street  
20<sup>th</sup> Floor, Mowat Block  
Toronto, ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**  
Direction de la responsabilité financière  
et de l'analyse des données  
900, rue Bay  
20<sup>e</sup> étage, Édifice Mowat  
Toronto, ON M7A 1L2



**2017 : EYCC10**

**NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Gestionnaires des services aux enfants, GSMR et CADSS  
Dirigeants financiers des services de garde, GSMR et CADSS

**EXPÉDITEUR :** Maxx-Phillippe Hollott  
Directeur intérimaire  
Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données

**DATE :** **18 août 2017**

**OBJET :** **Prévisions budgétaires révisées 2017 pour les services de garde d'enfants**

---

Cette note de service offre de l'information aux gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et aux conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) pour qu'ils puissent remplir leurs prévisions budgétaires révisées de 2017 pour les programmes de garde d'enfants. La date limite pour soumettre vos prévisions budgétaires révisées est le **29 septembre 2017**.

Ces renseignements portent sur les sujets suivants :

- Instructions pour se procurer et soumettre les formulaires des prévisions budgétaires révisées de 2017
- Documents à faire parvenir au Ministère
- Politique sur la production tardive de rapports
- Aperçu des changements apportés aux formulaires des prévisions budgétaires révisées de 2017 (Annexe A)

## Instructions pour se procurer et soumettre les formulaires de rapport intérimaire

Vous trouverez les formulaires des prévisions budgétaires révisées dans le [site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières](#). Sous l'en-tête Rapport au Ministère situé dans la partie en haut à gauche de la page d'accueil, sélectionnez le lien « SIFE 2.0 », puis entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe pour accéder au SIFE 2.0. Veuillez utiliser le formulaire « **M2017RES** » pour consigner les renseignements relatifs aux services de garde d'enfants. Veuillez consulter les *Instructions pour remplir la soumission des prévisions budgétaires révisées de 2017* qui sont jointes à cette note de service. Les soumissions des GSMR et des CADSS doivent passer au statut « actif » d'ici le **29 septembre 2017**.

## Documents à faire parvenir au Ministère

Les GSMR et les CADSS doivent faire parvenir une copie numérisée ou une copie sur papier des parties suivantes de leur soumission **active** des prévisions budgétaires révisées 2017 pour les services de garde d'enfants :

- Certificat de la page couverture;
- Tableau 2.3 – Dépenses brutes rajustées;
- Tableau 2.3A – Dépenses brutes ajustées – Plan d'expansion;
- Tableau 2.3B – Dépenses brutes ajustées – Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE);
- Tableau 3.1 – Subvention;
- Tableau 3.1A – Subvention – Plan d'expansion; et
- Tableau 3.1B – Subvention – Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE)

Les CADSS doivent également joindre les documents suivants pour justifier le remboursement destiné aux territoires non érigés en municipalités (TNEM). Veuillez noter que cette exigence ne s'applique pas aux GSMR. Les CADSS peuvent soumettre les documents suivants en format papier ou électronique :

- Budget de 2017 du CADSS approuvé (ne s'applique pas aux GSMR);
- Répartition des taxes de 2017 (ne s'applique pas aux GSMR).

Veuillez faire parvenir tous les documents susmentionnés à :

[childcarefunding@ontario.ca](mailto:childcarefunding@ontario.ca)

OU

Chef  
Unité de financement des services de garde d'enfants  
Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données  
Ministère de l'Éducation  
900, rue Bay  
20<sup>e</sup> étage, Édifice Mowat,

Toronto, Ontario  
M7A 1L2

## **Politique sur la production tardive de rapports**

Si le Ministère n'a pas reçu les prévisions budgétaires révisées plus de 30 jours après la date limite du 29 septembre 2017, les GSMR et les CADSS feront l'objet d'une rétention de fonds qui réduira leur paiement mensuel, conformément à l'annexe F de l'entente des services de garde d'enfants de 2017.

À la présentation des prévisions budgétaires révisées, le Ministère reprendra les paiements mensuels normaux et inclura dans le paiement mensuel le montant qui a été retenu.

Si vous avez de bonnes raisons de ne pas pouvoir soumettre vos prévisions budgétaires révisées d'ici le 29 septembre 2017, veuillez informer votre analyste financier. Vous trouverez la liste des analystes financiers sur le [site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financière](#).

Si vous avez des questions sur les prévisions budgétaires révisées ou le rapport financier, veuillez contacter votre [analyste financier](#).

Sincères salutations,

***Original signé par :***

Maxx-Phillippe Hollott  
Directeur intérimaire  
Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données

Pièce jointe :

- Instructions pour remplir les prévisions budgétaires révisées de 2017 (services de garde d'enfants)

c.c. : Julia Danos, Directrice, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants

Abby Dwosh, Chef, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants

Cheryl Chung, Chef intérimaire, Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données

Conseillères en services de garde d'enfants, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants

Analystes financiers, Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données

## Annexe A

### Aperçu des changements apportés aux formulaires des prévisions budgétaires révisées de 2017

Tableaux de saisie	
Onglets de données réelles et de projections	Les onglets de données réelles et de projections ont été fusionnés en un seul onglet dans tous les tableaux de saisie. L'onglet Niveau de service total (données réelles et projections combinées) doit être rempli dans tous les tableaux de saisie.

Tableau 1.1 – Objectifs des services contractuels (financement de base)	
Onglet Objectifs des services	L'onglet Objectifs des services n'est pas rempli au préalable. Les objectifs des services se trouvant dans votre entente 2017 signée doivent être saisis dans cet onglet.
Onglet Données sur les services	« Loisirs » a été remplacé par « Camps et loisirs autorisée ».

* NOUVEAU * Tableau 1.1A – Objectifs de service contractuels – Plan d'expansion	
Objectifs des services et Données sur les services pour le plan d'expansion	<p>Un nouveau tableau pour les objectifs des services du plan d'expansion et les données sur les services a été ajouté. L'onglet Objectifs des services n'est pas rempli au préalable. Les objectifs des services se trouvant dans votre entente 2017 signée doivent être saisis dans cet onglet.</p> <p>Nouveaux objectifs des services pour le plan d'expansion :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nouveau nombre moyen d'enfants ayant reçu des services par les places subventionnées par groupe d'âge</li><li>- Nombre de nouveaux enfants touchés par l'amélioration de l'accès par groupe d'âge</li><li>- Nombre d'enfants touchés par l'amélioration de l'abordabilité par groupe d'âge</li></ul> <p>Nouvelles données sur les services dans le cadre du financement du plan d'expansion :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nouveau nombre moyen d'enfants ayant reçu des services par les places subventionnées par groupe d'âge et catégorie de revenu</li><li>- Nombre de nouveaux enfants touchés par l'amélioration de l'accès par groupe d'âge</li><li>- Nombre d'enfants touchés par l'amélioration de l'abordabilité par groupe d'âge</li></ul>

<b>* NOUVEAU * Tableau 1.1B – Objectifs des services contractuels – Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE)</b>	
Objectifs des services et Données sur les services pour l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	<p>Un nouveau tableau pour les objectifs des services de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et les données sur les services a été ajouté. L'onglet Objectifs des services n'est pas rempli au préalable. Les objectifs des services se trouvant dans votre entente 2017 signée doivent être saisis dans cet onglet.</p> <p>Nouveaux objectifs des services pour l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau nombre moyen d'enfants ayant reçu des services par les places subventionnées par groupe d'âge</li> <li>- Nombre de nouveaux enfants touchés par l'amélioration de l'accès par groupe d'âge</li> <li>- Nombre de nouveaux enfants touchés en raison de projets d'immobilisations communautaire par groupe d'âge</li> <li>- Nombre d'enfants touchés par l'amélioration de l'abordabilité par groupe d'âge</li> </ul> <p>Nouvelles données sur les services pour l'Accord sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau nombre moyen d'enfants ayant reçu des services par les places subventionnées par groupe d'âge et catégorie de revenu</li> <li>- Nombre de nouveaux enfants touchés par l'amélioration de l'accès par groupe d'âge</li> <li>- Nombre de nouveaux enfants touchés en raison de projets d'immobilisations communautaire par groupe d'âge</li> <li>- Nombre d'enfants touchés par l'amélioration de l'abordabilité par groupe d'âge</li> </ul>

<b>Tableau 1.2 – Autres objectifs des services (financement de base)</b>	
Ententes d'achat de services	<p>Nouvelles exigences en matière de production de rapports :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de places de garde d'enfants agréés (dans un centre de garde d'enfants ou en milieu familial, excluant les programmes exploités par un conseil scolaire) recevant du financement par une entente d'achat de services</li> <li>- Nombre de programmes exploités par un conseil scolaire pour lesquels les GSMR ou les CADSS ont négocié une entente d'achat de services</li> <li>- Nombre de places dans un centre de garde d'enfants recevant du financement par une entente d'achat de services avec un conseil scolaire</li> </ul>

<b>* NOUVEAU * Tableau 1.2A – Autres objectifs des services – Plan d'expansion</b>	
Autres objectifs des services pour le plan d'expansion	<p>Nouvelles données pour les autres services pour le plan d'expansion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau nombre d'enfants ayant reçu des services par les places subventionnées par groupe d'âge et catégorie de revenu</li> <li>- Réduction moyenne (en pourcentage) des frais de garde d'enfants en raison de l'amélioration de l'abordabilité</li> </ul>

<b>* NOUVEAU * Tableau 1.2B – Autres objectifs des services – Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE)</b>	
Autres objectifs des services pour l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	Nouvelles données pour les autres services pour l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau nombre d'enfants ayant reçu des services par les places subventionnées par groupe d'âge et catégorie de revenu</li> <li>- Nombre de places pour l'apprentissage des jeunes enfants en garderie agréées par secteur et type d'établissement (centre de garde d'enfants ou en milieu familial, p. ex.).</li> <li>- Réduction moyenne (en pourcentage) des frais de garde d'enfants en raison de l'amélioration de l'abordabilité</li> </ul>

<b>* NOUVEAU * Tableau 1.3 – Projets d'immobilisations communautaire</b>	
Nouveau tableau pour les projets d'immobilisations communautaire de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	Les détails suivants sur chaque projet d'immobilisations communautaire encouru ou engagé doivent être saisis : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom du projet, budget du projet, emplacement du projet, nom du titulaire de permis à but non lucratif, capacité actuelle par groupe d'âge, capacité proposée par groupe d'âge, date prévue du commencement des travaux de construction et date prévue d'achèvement.</li> </ul>

<b>* NOUVEAU * Tableau 1.4 – Dépenses de l'année précédente</b>	
Nouveau tableau pour la répartition des dépenses de 2016	Le total des dépenses de 2016 doit être réparti par groupe d'âge. Les catégories de dépenses suivantes sont incluses dans le total des dépenses : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais généraux de fonctionnement</li> <li>- Places de garde subventionnées – Programme régulier</li> <li>- Places subventionnées – Camps et loisirs</li> <li>- Ontario au travail – Garde formelle</li> <li>- Ontario au travail – Garde informelle</li> <li>- Ressources pour besoins particuliers</li> <li>- Réparations et entretien</li> <li>- Matériel et équipement de jeu</li> <li>- Renforcement des capacités</li> </ul>

<b>Tableau 2.3 – Dépenses brutes ajustées (financement de base)</b>	
Par secteur	Les détails des dépenses complètes par secteur ne sont plus nécessaires. Indiquer les dépenses brutes ajustées selon quatre secteurs : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Total sans but lucratif</li> <li>2. Total à but lucratif</li> <li>3. Total services directes</li> <li>4. Total autres secteurs</li> </ol>
Par groupe d'âge	Les détails des dépenses complètes (dépenses brutes, contributions requises de la part des parents et autres recettes compensatoires) par catégorie de dépense sont requis par groupe d'âge. L'administration devra être consignée dans le groupe d'âge non précisé.
Contribution parentale intégrale (Centres à prestation directe seulement)	La contribution parentale intégrale des centres à prestation directe sera consignée dans la colonne Contribution parentale requise.

<b>* NOUVEAU * Tableau 2.3A – Dépenses brutes ajustées – Plan d'expansion</b>	
Nouveau tableau pour les dépenses du plan d'expansion	Les totaux des dépenses brutes ajustées doivent être consignés par secteur et par priorité. Les détails des dépenses par catégorie doivent être consignés par groupe d'âge.

<b>* NOUVEAU * Tableau 2.3B – Dépenses brutes ajustées – Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE)</b>	
Nouveau tableau pour les dépenses pour l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	Les totaux des dépenses brutes ajustées doivent être consignés par secteur et par priorité. Les détails des dépenses par catégorie doivent être consignés par groupe d'âge.

<b>Tableau 3.1 – Subvention (financement de base)</b>	
Ajustement de marge de manœuvre financière appliqué au plan d'expansion	L'ajout d'une ligne permet d'indiquer le financement de base inutilisé employé pour financer les dépenses excédentaires du plan d'expansion en raison d'une marge de manœuvre financière limitée entre le financement de base et le financement du plan d'expansion.
Ventilation des immobilisations	L'onglet Ventilation des immobilisations a été retiré puisqu'il n'y a plus d'allocation de réaménagement des immobilisations.

<b>* NOUVEAU * Tableau 3.1A – Subvention – Plan d'expansion</b>	
Nouveau tableau pour le droit de subvention du plan d'expansion	Un nouveau tableau a été ajouté pour calculer le montant du droit de subvention pour le plan d'expansion. L'allocation du plan d'expansion inutilisée en 2017 peut être reportée en 2018. Le montant de financement inutilisé qui sera reporté en 2018 doit être saisi dans l'onglet de montant reporté et récupération du tableau concernant le droit de subvention. L'allocation du plan d'expansion inutilisée qui n'est pas encourue et reportée sera récupérée par le ministère.

<b>* NOUVEAU * Tableau 3.1B – Subvention – Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE)</b>	
Nouveau tableau pour le droit de subvention pour l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	Un nouveau tableau a été ajouté pour calculer le montant du droit de subvention pour l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Jusqu'à un tiers de l'allocation de 2017 pour l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants peut être reporté. Le montant de financement inutilisé qui sera reporté en 2018 doit être saisi dans l'onglet de montant reporté et récupération du tableau concernant le droit de subvention. L'allocation pour l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants inutilisée qui n'est pas encourue et reportée sera récupérée par le ministère.

<b>Tableau 4.3 – Tableau d'allocation pour l'augmentation salariale</b>	
Administration de l'augmentation salariale	Remplacement de « Nombre d'exploitants qui reçoivent des fonds pour l'administration de l'augmentation salariale » par les deux éléments de données suivants : 1. Nombre de centres de garde d'enfants qui ont reçu des fonds pour l'administration de l'augmentation salariale. 2. Nombre d'agences de services de garde en milieu familial qui ont reçu des fonds pour l'administration de l'augmentation salariale.